



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. restreinte
16 avril 2013
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Cinquante-septième réunion directive

Genève, 26-28 juin 2013

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**Désignation d'organisations non gouvernementales et d'organismes
intergouvernementaux aux fins des articles 76 et 77
du Règlement intérieur du Conseil**

**Désignation d'organisations non
gouvernementales aux fins de l'article 77
du Règlement intérieur du Conseil**

Demande de Iniciativa Cultural

Note du secrétariat de la CNUCED

Résumé

Le secrétariat de la CNUCED a reçu de Iniciativa Cultural une demande d'inscription par le Conseil du commerce et du développement sur la liste visée à l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil.

Après avoir examiné les informations reçues, le secrétariat estime que, sous réserve de l'assentiment du Bureau du Conseil, Iniciativa Cultural peut être classée dans la catégorie spéciale, conformément aux dispositions du paragraphe 12 b) de la décision 43 (VII) du Conseil.

Le Conseil voudra sans doute se prononcer sur cette demande à sa cinquante-septième réunion directive.

On trouvera en annexe des renseignements concernant Iniciativa Cultural.

Annexe

Renseignements généraux concernant Iniciativa Cultural

Historique

1. Iniciativa Cultural, organisation à but non lucratif, a été créée en février 2007 pour promouvoir le développement des industries créatives au Brésil. Elle s'est initialement concentrée sur les industries de l'audiovisuel, de la mode et de la musique – par exemple, publication d'ouvrages sur l'histoire du cinéma mondial, production d'émissions de radio, organisation de conférences. Elle a ensuite élargi son activité à d'autres domaines des industries créatives au Brésil.

Buts et objectifs

2. Reconnaissant l'importance croissante de l'économie de la création pour la formation de revenus et la création d'emplois, Iniciativa Cultural a pour principaux buts et objectifs de faire connaître des activités culturelles nationales et internationales, de concevoir et mettre en place des mécanismes contribuant au renforcement de l'économie de la création, et de créer une base de données permanente sur les industries créatives au Brésil.

3. Iniciativa Cultural conclut régulièrement des accords de production avec des organismes publics, par exemple le Secrétariat à la culture de l'État de São Paulo, le Secrétariat à la culture de la ville de São Paulo, le Secrétariat de l'audiovisuel et le Secrétariat à l'économie créative du Ministère de la culture, ainsi qu'avec des institutions semi-publiques telles que le Service social commercial, et des entités privées, notamment le Centre brésilien de planification et d'analyse et Itaú Cultural.

Composition

4. Les membres de Iniciativa Cultural appartiennent au secteur privé. On peut devenir membre de l'organisation sur invitation ou recommandation de ses membres, sous réserve de l'accord du Conseil d'administration. Les candidats ne doivent prendre part à aucune activité contraire aux intérêts de l'organisation. Les critères d'acceptation diffèrent selon les catégories de membre, fixées par les statuts de l'organisation:

- a) Membre fondateur;
- b) Membre honoraire;
- c) Membre méritoire pour les donateurs;
- d) Membre étranger, pour les membres résidant à l'étranger;
- e) Membre titulaire.

5. Tout membre peut quitter l'organisation en présentant sa démission au Président de l'organisation ou peut être exclu par le Conseil d'administration pour non-paiement de ses cotisations ou pour un motif grave.

Structure

6. Iniciativa Cultural est dirigée par un Conseil d'administration élu par l'Assemblée générale des membres de l'organisation. Le Conseil d'administration compte actuellement sept membres: le Président, le Vice-président, le Premier Secrétaire, le Directeur culturel et scientifique, le Directeur de la communication et de la promotion, le Directeur financier et le Directeur de la création. Le traitement de chaque directeur est fixé par le règlement intérieur de l'organisation.

7. L'Assemblée générale regroupe tous les membres et peut être convoquée par le Conseil d'administration ou à la demande d'au moins 20 % des membres. Elle approuve les comptes de l'organisation. Le règlement intérieur ne définit pas la périodicité des assemblées générales ou des réunions du Conseil d'administration. Toutefois, le Conseil se réunit au moins une fois par mois pour discuter d'affaires courantes concernant le fonctionnement de l'organisation et d'autres questions éventuelles.

Ressources financières

8. Les frais de fonctionnement ordinaires de Iniciativa Cultural sont couverts par les cotisations des membres et les fonds alloués par des organismes publics pour la réalisation de projets culturels. Les fonds perçus servent à faire fonctionner l'organisation et à financer les projets qui ont été approuvés par les organismes publics compétents. Le tableau ci-après présente le total des recettes et des dépenses pour les exercices 2010 et 2011, en reais.

<i>Recettes (R\$)</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>
Dons	550 000,00	175 182,59
Demandes	-	1 547,54
Total	550 000,00	176 730,13
<i>Dépenses de fonctionnement (R\$)</i>		
Frais de fonctionnement	550 000,00	176 730,13
Total	550 000,00	176 730,13
Actif	56 388,67	38 337,56
Passif	56 388,67	38 337,56
Recettes	550 000,00	176 730,13
Dépenses de fonctionnement	550 000,00	176 730,13
Résultat en fin d'exercice	0	0

Relations avec d'autres organisations internationales

9. Iniciativa Cultural a collaboré avec la CNUCED dans le cadre du Programme sur l'économie créative.

Publications

10. Iniciativa Cultural publie des bulletins d'information, des documents, des revues et des livres sur les politiques culturelles et l'économie de la création. En 2010, elle a publié une série de six volumes sur les industries cinématographique et audiovisuelle au Brésil.

En 2007, elle a publié une collection d'ouvrages sur le cinéma mondial, son industrie, ses politiques et son marché, avec l'appui de Sony Brazil Limited, qui comprend cinq volumes consacrés aux États-Unis, à l'Europe, à l'Asie, à l'Amérique latine et à l'Afrique.

Liaison

11. La Présidente de Iniciativa Cultural, M^{me} Alessandra Meleiro, assurera la liaison avec la CNUCED.

M^{me} Alessandra Meleiro
415/71 Sumarezinho
São Paulo, SP 05435-060
(Brésil)
Tél: +55 11 36 73 0801
Courriel: ameleiro@iniciativacultural.org.br

Adresse

12. Rua Senador Cesar Lacerda Vergueiro
415/71 Sumarezinho
São Paulo, SP 05435-060
(Brésil)
www.iniciativacultural.org.br

Langues

13. Les langues de travail de l'organisation sont l'anglais et le portugais.
